

DÉPARTEMENT
<b>NIEVRE</b>
CANTON
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>
COMMUNE
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>

## ARRÊTÉ DU MAIRE

02 mai 2024

----

### CIRCULATION Et STATIONNEMENT

77 Rue des Frères Gambon

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de déménagement au 77 Rue des Frères  
Gambon, qui sera réalisé par Madame JOLICON Graziella,

**CONSIDERANT** que cette opération ne peut se réaliser,  
sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de préserver la sécurité  
publique,

### A R R E T E

**ARTICLE 01** : Du vendredi 17 mai 2024 à partir de 13h30 jusqu'au samedi 18 mai 2024 à 20heures,  
Madame JOLICON Graziella est autorisée à stationner trois véhicules, soit trois places de stationnement sur  
le domaine public situé devant le N°77 de la Rue des Frères Gambon, pour les besoins du déménagement.

**ARTICLE 02** : La circulation ne peut être interrompue durant le déménagement.

**ARTICLE 03** : Madame JOLICON Graziella prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit  
assurée la libre circulation des piétons, sur le trottoir.

**ARTICLE 04** : Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 05** : Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation réglementaire  
rappelant les dispositions ci-avant, et Madame JOLICON Graziella devra en assurer la surveillance, pendant  
toute la durée du déménagement.

**ARTICLE 06** : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire,  
Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques  
Municipaux, et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution  
du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne,  
ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE DEUX MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,  
L'adjoint chargé de la sécurité

Michel RENAUD

